

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
4 Septembre 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 4 Septembre 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc  
Johanne Gagné  
Mélicca Gagnon

MM. Guy Gendron  
Jean-Louis Roussel

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

109-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAL**

110-2018

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal du 6 Août 2018.

### **LES COMPTES À PAYER**

111-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de vingt et un-mille-deux-cent-quarante-un et vingt-trois (21 241.23\$), la liste des comptes payés d'avance au montant de neuf-mille-deux-cent-quatre-vingts et vingt-neuf (9 280.29\$) incluant un montant de trois-mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf et trente (3 789.30\$) de salaire brut en administration.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

## **DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT 2017 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

112-2018

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Noël accepte le rapport 2017 sur la gestion de l'eau potable, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire trésorière.

## **DRAPEAUX SAINT-NOËL**

113-2018

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'accepter l'achat de trois (3) drapeaux 4 X 6 avec les armoiries de la municipalité au coût de 322.00 \$.

## **ROBINET DE CUISINE-LOYER MANON PARENT**

114-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De rembourser un montant de 91.97 \$ à Mme Manon Parent locataire au 61 de l'Église pour le remplacement du robinet de cuisine.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉ EN MILIEU MUNICIPALE**

115-2018

Attendu Que la municipalité de Saint-Noël a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal ;

Attendu Que la municipalité de Saint-Noël désire déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement;

Attendu Que la municipalité de Saint-Noël désire acquérir les équipements suivants :

- Caméra d'inspection;
- Corrélateur acoustique;
- Détecteur de fuite;
- Localisateur de conduite.

Et les mettre en commun avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia;

Attendu Que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$

Attendu Que le coût du projet représente un investissement total d'environ 52 500\$;

Attendu Que la municipalité de Saint-Noël confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :

- 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;
- 

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

**De mandater la MRC de La Matapédia à :**

1. Réaliser et déposer la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal;
2. Effectuer le suivi et la coordination avec le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire et la municipalité.

### **INSONORISATION LOYER MME MANON PARENT**

116-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

**D'autoriser les travaux d'insonorisation du mur adjacent à la salle du service d'animation (2<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 51, rue de l'Église) au coût de 1 600.00 \$ plus les taxes applicables excluant les travaux de plâtrage et de peinture. Les travaux seront réalisés par M. Richard Pâquet (Construction Nouvel Horizon).**

## **LOISIRS INTERMUNICIPAL -ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉ**

117-2018

Il est résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Noël avise le comité de Loisirs intermunicipal qu'elle se positionne contre l'achat d'une remorque fermée pour le transport des équipements appartenant aux trois (3) municipalités soit Saint-Damase, Saint-Noël et St-Moïse et ce pour les principaux motifs suivants :

1. La municipalité de Saint-Noël n'en a pas besoin
2. Tout entreposer dans la remorque signifie que si deux (2) municipalités ont besoin seulement d'une partie de l'équipement, la remorque se promènera d'un village à l'autre
3. Plus de responsabilités pour les utilisateurs
4. Si l'équipement est mouillé ou souillé et qu'il est mis dans la remorque, l'entretien sera plus difficile.

## **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018**

118-2018

**Considérant que'** Il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire pour le mois d'octobre 2018 ;

Il est résolu unanimement :

**De** modifier le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la date de la séance ordinaire pour le mois d'octobre au 2 octobre 2018 à 19 h 30.

**D'**afficher aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

119-2018

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

**De** lever la séance à 21 h 10.

---

Daniel Carrier  
Maire

---

Manon Caron  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Carrier, maire

Dossier remis à une séance ultérieure :

1. Demande de M. Francis Gagnon
2. Sensor pour fan – station de pompage (budget 2019)
3. Plâtrage mur local service d'animation
4. Panneau Parc Tartigou (budget 2019)